## Informations de base 2019/2550(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Exclusion de la Banque d'Angleterre et du Bureau de gestion de la dette du Royaume-Uni du champ d'application du règlement (UE) n° 596/2014 Complétant 2011/0295(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs

mobilières

2.50.10 Surveillance financière

Acteurs principaux			
Parlement	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
européen	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
30/01/2019	Publication du document de base non-législatif	C(2019)00792	
30/01/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
13/02/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/03/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
13/03/2019	Décision du Parlement	T8-0162/2019	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2550(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0295(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/8/15444

Portail de documentation

## Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B8-0146/2019	22/02/2019	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0162/2019	13/03/2019	

## Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2019)00792	30/01/2019	
Document annexé à la procédure	C(2019)2847	11/04/2019	